



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B 17 / 076

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**CHANTRAINE – Rue des Jardins - Logements – F**

**F09FD806046**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par Epinal Habitat souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise d'un ensemble de parcelles situées sur le territoire communal de Chantraine en vue d'y créer une vingtaine de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec Epinal Habitat annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 58 a 46 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 310 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec Epinal Habitat la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER